

Communauté de Communes du Trièves

Avignonnet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors - Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol - Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdetrièves.fr

2023/137 

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 septembre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 5 septembre 2023

Présents : Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Eric Vallier, Alain Roche, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Gilles Barbe, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Uta Ihle, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Marc Giraud

Suppléants sans voix délibérative : Jean-Luc Granier

Pouvoirs : Fanny Lacroix à Jérôme Fauconnier, Aymeric Faivre à Sébastien Besnard, Eric Furmanczak à Caroline Fiorucci, Danielle Montagnon à Françoise Streit, Robert Cuchet à Sabine Campredon, Fabienne Croze à Christian Roux, Yannick Faure à Alain Roche, Freddy Riotton à Hélène Rossi.

Votants : 37 Pour : 36 Abstention : 1 (Joël Zoppé)

OBJET : STRATEGIE TRANSITION ECOLOGIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIEVES – 2023-2026

Au regard des enjeux écologiques et climatiques de plus en plus urgents, la Communauté de communes a lancé début 2022 l'élaboration d'une stratégie pluriannuelle de transition écologique à l'échelle du territoire. Ciblant des actions concrètes, cette stratégie doit permettre :

- de fixer « un cap » et des priorités dans la durée,
- de mieux connaître la vulnérabilité du Trièves au changement climatique pour accompagner les adaptations nécessaires,
- de sensibiliser et de mobiliser les acteurs publics comme les acteurs privés.

Afin de démultiplier les actions et d'accélérer la transition, ce sont les acteurs locaux dans leur diversité qui s'engagent à la mettre en œuvre et non l'intercommunalité seule.

Débutée en avril 2022, l'élaboration de cette stratégie a été réalisée en 3 étapes animées par la Communauté de communes :

- 1) une phase de concertation, via des ateliers thématiques multi-acteurs et un travail d'identification des priorités des communes et des services de la CCT ,
- 2) la définition des axes stratégiques lors d'un séminaire territorial en décembre,
- 3) la définition du plan d'action sur la base des engagements des porteurs de projets publics et privés du territoire.

Au total, ces temps d'échanges ont mobilisé plus de 250 participants différents sur une période de 15 mois : habitants, élus, associations, entreprises, techniciens, partenaires institutionnels.

Les axes et le plan d'action de la stratégie de transition écologique :

Composé de 4 axes, le plan d'action pluriannuel comprend 188 actions portées par 27 acteurs : 15 communes, la Communauté de communes, des partenaires institutionnels (CLE Drac Romanche, PNR du Vercors, Chambre d'agriculture de l'Isère), 7 associations et 1 entreprise. L'enjeu sera bien évidemment à l'avenir d'améliorer fortement la mobilisation des acteurs privés.

- Axe 1 - Favoriser l'évolution des pratiques et des comportements vers plus de sobriété et une meilleure qualité de vie. L'objectif de cet axe est de réduire la consommation des ressources (eau, énergie, matériaux...) et de mieux répondre aux besoins essentiels. 74 actions sont réparties en 4 champs d'actions :

- Economies d'énergies : travaux de rénovation thermique des parcs d'éclairage public (plus de la moitié des actions)
 - Mobilité : favoriser les mobilités douces (vélo, piétons) et les aménagements adaptés, convertir des véhicules thermiques en véhicules plus propres, etc.
 - Rénovations des réseaux d'eau et d'assainissement (6 communes)
 - Gestion des déchets verts et biodéchets (5 actions)
- Axe 2 - Développer l'autonomie locale. L'objectif est de développer les filières et les productions locales (énergie renouvelable, alimentation, matériaux, bois...). 39 actions composent cet axe, dont un grand nombre ciblent la production en énergies renouvelables (notamment le développement du photovoltaïque sur les bâtiments publics). D'autres actions concernent l'agriculture et l'alimentation via le développement des produits locaux, et de façon plus restreinte le champ de l'économie locale.
- Axe 3 - Renforcer la résilience du territoire face au changement climatique. L'objectif est de mieux connaître les évolutions, mieux anticiper les changements, renforcer la robustesse du territoire face aux crises, organiser et sensibiliser. Cet axe est composé de 52 actions dans des champs thématiques très variés. 12 actions concernent l'eau et l'assainissement, avec notamment des actions de récupération de l'eau de pluie. Viennent ensuite les projets de sensibilisation et d'éducation sur le changement climatique et les pratiques de transition écologique surtout portées par des associations du territoire. D'autres champs d'actions sont aussi ciblés : l'urbanisme et l'habitat, la forêt, la biodiversité.

Axe 4 - Veiller à une transition écologique accessible à toutes et à tous. L'objectif est de soutenir une transformation sociale et citoyenne adaptée aux enjeux de la transition écologique, de développer l'entraide et la cohésion, d'améliorer la prise en compte des plus vulnérables, de cultiver la confiance et la capacité à agir, de renforcer la participation citoyenne et la responsabilisation des acteurs. 23 actions relèvent de l'axe 4 et concernent surtout des actions de sensibilisation et d'urbanisme et d'habitat et dans une moindre mesure, porte sur la mobilité ou sur la gouvernance.

La gouvernance de la stratégie et étapes suivantes

Afin de veiller à la bonne mise en œuvre de cette stratégie, étoffer et réactualiser chaque année son plan d'action, une nouvelle instance territoriale a été créée le 25 mai 2023 : **le Comité local de la Transition écologique (CLTE).**

Le CLTE est composé d'habitants, d'élus, de représentants associatifs, d'entreprises et de partenaires institutionnels. Il est présidé par le Vice-président de la Communauté de communes en charge de la transition écologique et des mobilités, et bénéficie de l'appui technique des services de la CCT. La stratégie de transition a été validée par le CLTE le 29 juin 2023 et sa mise en œuvre se poursuivra jusqu'à fin 2026.

Pour appuyer les acteurs publics et privés dans leur projet de transition écologique, un chargé de l'ingénierie de projets de transition écologique a été recruté au 1^{er} septembre. Parallèlement, un travail de concertation se poursuit sur plusieurs champs thématiques jusqu'à la fin de l'année dans le cadre d'ateliers multi-acteurs : agriculture et alimentation, urbanisme et habitat. Les propositions issues de ces ateliers viendront étoffer le plan d'action fin 2023.

Les prochains travaux du CLTE consisteront à préciser (et quantifier) les objectifs spécifiques de chaque axe, et à formuler les effets attendus à court, moyen et long terme. Un tableau des indicateurs de suivi et d'évaluation sera également réalisé. Ces indicateurs pourront être élaborés dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial (COT) que le Trièves devrait signer à l'automne 2023 avec l'Ademe et qui vise à accompagner les démarches territoriales de transition écologique.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la stratégie de transition écologique pluriannuelle du Trièves
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 11 septembre 2023

Le Président

Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

15/9/23

et de sa publication le

15/9/23